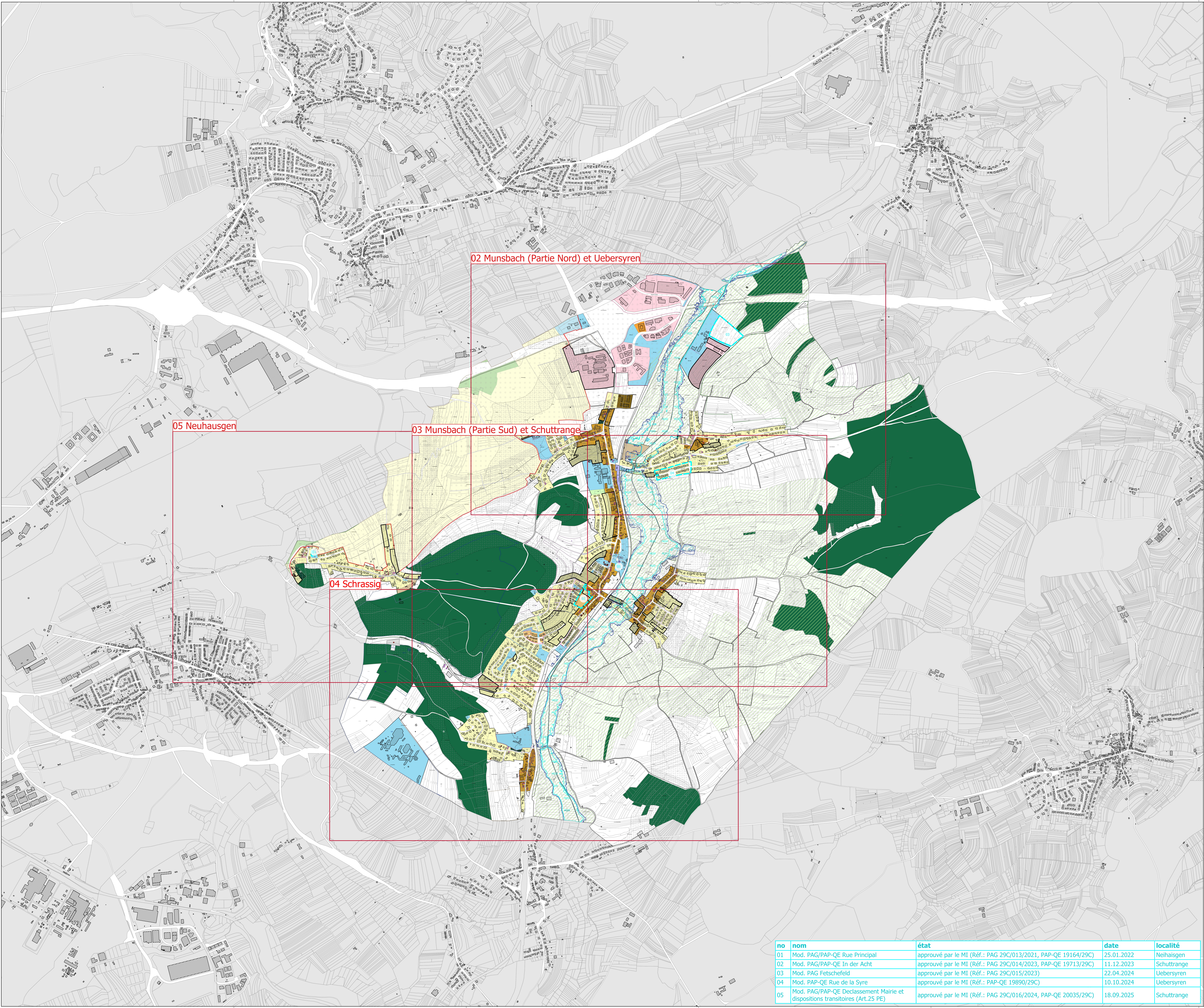




Légende du plan d'aménagement général

- Délimitation de la zone verte
- Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:
- HAB-1 Zone d'habitation 1
 - HAB-2 Zone d'habitation 2
 - MIX-1 Zone mixte villageoise
 - MIX-2 Zone mixte rurale
 - BAT-1 Zone de bâtiments et d'équipements publics
 - BAT-2 Zone de bâtiments et d'équipements publics - affectation parc
 - ECON-1 Zone d'activités économiques communales type 1
 - GARE Zone de gares ferroviaires et routières
 - REC Zone de sport et de loisirs
 - REC-H Zone spéciale hôtelière
 - JAR Zone de jardins familiaux
- Zone verte:
- AGR Zone agricole
 - FOR Zone forestière
 - VER Zone de verdure

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »:

Degré d'utilisation du sol			
US	MA	ES	MA
US	MA	ES	MA

Zones superposées:

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »
- Zone d'aménagement différé

Zone de servitude urbanisation:

- CE Zone de servitude urbanisation «Cours d'eau»
- CV Zone de servitude urbanisation «Coulee verte»
- IP Zone de servitude urbanisation «Intégration paysagère»

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés":

- COUL Couloir pour projets routiers ou ferroviaires
- COUL Couloir pour projets de mobilité douce

Zones de risques naturels prévisibles:

- OR Zone de risques d'éboulement ou de glissement de terrain
- IN10 Zone d'inondation (HQ10)
- IN100 Zone d'inondation (HQ100)
- INEX Zone d'inondation (HQExtrem)

- Zone de bruit (© Administration de l'environnement, 2016)

Secteur et éléments protégés d'intérêt communal:

- SCS Secteur protégé de type « environnement construit »
- CON Construction à conserver
- PP Petit patrimoine à conserver
- AL Alignement d'une construction existante à préserver
- GA Gabarit d'une construction existante à préserver

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

- PN à la protection de la nature et des ressources naturelles
- PG à la gestion de l'eau
- PA à l'aménagement du territoire
- PS à la protection des sites et monuments nationaux

Indication à titre indicatif et non-exhaustif:

- PAP dument approuvé ou en cours de procédure
- HAB Habitat d'espèces art. 21 Loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
- ZN Zones de protection Natura 2000
- DE Délimitation des zones BEP

Plan d'occupation du sol "Aéroport et environs" (version modifiée par RGD 10 août 2018):

- Périmètre du POS
- Zone d'espace vert (EV)
- Zone de bâtiments et équipements publics d'un à plusieurs étages
- Zone rurale (RUR)

Fond de Plan (PCN 12.03.2018):

- Parcelle
- Bâtiment existant
- Limite communale
- Cours d'eau (BD-L-TC 2008)
- Bâtiment ajouté (photo aérienne 2017)
- Bâtiment démolé (photo aérienne 2017)

INDICE	DATE	MODIFIE PAR	VERIFIE PAR	MODIFICATION
C	03.03.2020	VKS	HR	Modification suite aux décisions du PECCO et RI
D	27.04.2020	VKS	HR	Modification suite à l'opération par Pére le Ministre de l'Intérieur en date du 6 février 2020, et 2020/03/01
E	21.08.2024	VKS	HR	Version coordonnée selon les modifications approuvées du PAC (01.02)
F	12.08.2024	VKS	HR	Version coordonnée selon la modification du PAC "Municipalité" (03)
G	20.08.2025	VKS	HR	Version coordonnée selon la modification du PAC "Déclassement Mairie/Schuttrange" (03)

MAITRE D'OUVRAGE



Administration Communale de Schuttrange
2, Place de l'église
L-5367 Schuttrange

PROJET

PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL
VERSION COORDONNÉE

OBJET

Plan d'ensemble

BUREAU D'ETUDES



4, rue Albert Simon
L-5315 Contreun
T (+352) 26 390-1
LSC360.lu

no	nom	état	date	localité
01	Mod. PAG/PAP-QE Rue Principal	approuvé par le MI (Réf.: PAG 29C/013/2021, PAP-QE 19164/29C)	25.01.2022	Neihaisgen
02	Mod. PAG/PAP-QE In der Acht	approuvé par le MI (Réf.: PAG 29C/014/2023, PAP-QE 19713/29C)	11.12.2023	Schuttrange
03	Mod. PAG Fetschfeld	approuvé par le MI (Réf.: PAG 29C/015/2023)	22.04.2024	Uebersyren
04	Mod. PAP-QE Rue de la Syre	approuvé par le MI (Réf.: PAP-QE 19890/29C)	10.10.2024	Uebersyren
05	Mod. PAG/PAP-QE Déclassement Mairie et dispositions transitoires (Art.25 PE)	approuvé par le MI (Réf.: PAG 29C/016/2024, PAP-QE 20035/29C)	18.09.2025	Schuttrange

DESSINE PAR	Vivienne KEILS	DATE	27.04.2020
VERIFIE PAR	Hemming NIEBOER	ECHELLE	1:10 000 0 100 200 m
CONTROLE PAR	Caroline DROUARD	PLAN N°	20140310-01-01-SCH-PAQ-PAQ-01-01
FICHE	20140310-01-01-SCH-PAQ-PAQ-01-01	DATE	27.04.2020

1. Toutes les informations et données sont à valider avant la construction. Tout fournisseur des données techniques est responsable. GSD ne se conforme aux plans actuels, l'interprétation est à l'usage du client.
2. Toutes les données sont à valider avant la construction. Tout fournisseur des données techniques est responsable. GSD ne se conforme aux plans actuels, l'interprétation est à l'usage du client.
3. Les plans actuels sont à valider avant la construction. Tout fournisseur des données techniques est responsable. GSD ne se conforme aux plans actuels, l'interprétation est à l'usage du client.